



Accident du travail;liceciment economique

Par **laurent**, le **29/08/2011** à **14:01**

Bonjour,rnrnje suis en accident du travail suite a une agression par un collegue sur mon lieu de travail ; mon entreprise change de patron a la fin du mois et je vais etre transferer vers cette entreprise rnmon ancien patron peut il me transferer a mon nouvel employeur en accident du travail ?rnil m'a fait parvenir un courrier me precisant que si je refusais le transfert, il pouvait me licencier economique.rnpeut il me licencier en accident du travail ?rnrnj'espere que vous aller pouvoir m aiderrnrnmerci

Par **pat76**, le **30/08/2011** à **16:45**

BonjourrrnrnVotre contrat sera repris par le nouvel employeur et celui-ci ne pourra pas le modifier sans votre accord.